

ADHESION-COTISATION-LICENCE qui paye quoi et pourquoi ?

Le **COÛT d'ADHESION** supporté par l'adhérent

=

⚠ STATUTAIREMENT
OBLIGATOIRE

MONTANT de la
COTISATION =
la valeur de l'activité

+

COÛT de la **PART FEDERALE** =

licence	24,00€ (2020/2021)
+ assurance	3,56€
+ redevance régionale	15,50€
+ redevance départementale	0 à 6€

- Elle se calcule en prenant en compte les **coûts directs et indirectes de l'activité**
- Elle peut se calculer globalement **pour le club ou par groupe**
- Elle permet de payer les **frais de fonctionnement du club**
- Sa périodicité et son échéance sont fixées dans les statuts et règlement intérieur

- Elle permet la **pratique** et la participation aux **compétitions**
- Elle permet de payer les frais de fonctionnement de la **FFGym** et de ses **structures déconcentrées** (Comités régional et départementaux)
- Elle **réduit les coûts** d'engagement des compétitions, des formations... et vous permet aussi d'avoir des professionnels à votre service (*agent de développement, cadre technique...*)

💡 Vous êtes en pleine préparation de la **rentrée 2021**, c'est le bon moment pour calculer le coût de votre activité. Faites appel à votre agent de développement ou au Pôle Développement des Pratiques et du Territoire pour vous aider.



C'est l'adhérent qui paye la part fédérale et le club la reverse à la FFGym. Elle doit donc être **ajoutée au montant de la cotisation et non en faire partie.**